



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 mars 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 mars 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Jean-Philippe MOREL

Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Jean-François
COURGEY
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Monsieur David HAEGY
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT

Madame Céline RENAUD
Madame Caroline
JACQUEMARD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent
BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE
VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie
KOENDERS

OBJET : CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE

Adhésion au Réseau National des Maisons des Associations (RNMA)

Créé en 1994, le Réseau National des Maisons des Associations (RNMA) soutient le développement des structures d'aide à la vie associative sur l'ensemble du territoire. Il crée entre elles des synergies pour accroître l'efficacité de leur action. Le RNMA agit avec et auprès de plus de 80 structures membres - Maisons des Associations (associatives ou services de collectivités) - réparties sur le territoire métropolitain et en Outre-Mer. Chacune apporte sa pierre à l'édifice, tout en participant à la construction d'un savoir, d'un apport transmissible à d'autres territoires et à d'autres Maisons des Associations.

Afin de favoriser le développement des structures, le RNMA conseille (diagnostic, étude de besoins, montage de dossiers...), accompagne (via une assistance technique et juridique) et aide à la définition et à la mise en œuvre de stratégies de développement avec les différents partenaires institutionnels.

Afin d'instaurer des synergies entre les Maisons des Associations, le RNMA impulse les échanges et la mutualisation des ressources, aide à la valorisation des compétences de chacune ; il favorise l'expérimentation de réponses innovantes, l'essaimage des "bonnes pratiques" et suscite la réflexion des acteurs du développement associatif face à l'émergence de questions nouvelles.

Le RNMA se veut être également une force de proposition pour la mise en place de politiques d'aide au secteur associatif. A cette fin, il diagnostique les besoins des associations (observation des structures émergentes, analyse des nouvelles pratiques...), évalue les dispositifs mis en place, les actions conduites et participe aux travaux des instances nationales concernées par les questions du développement associatif.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé que la Ville de Dijon adhère au Réseau National des Maisons des Associations, moyennant le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 700 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** l'adhésion de la ville de Dijon à compter de 2025 au Réseau National des Maisons des Associations (RNMA) ;
- **d'autoriser** l'acquittement, chaque année, de la cotisation due en conséquence, soit 700 € net TTC ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN

POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 3 PROCURATION(S)